



## **CONVOCATION**

### **à la séance du Conseil général**



**du lundi 7 novembre 2016, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**



### **51<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Rapport du Conseil communal**

#### **16-028**

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit relative à l'assainissement de l'enveloppe ainsi qu'à l'installation de ventilation et de refroidissement des cuisines du restaurant sis faubourg du Lac 1.

### **Autres objets**

#### **16-613**

**Interpellation** du groupe PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Tiago Cordas, Isabelle Bellaton, Jean-Charles Authier, Philippe Mouchet, Joël Zimmerli, Julien Spacio, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Beat Geiser et Mirko Kipfer, intitulée « Jardin d'enfants désaffecté à La Coudre : quels projets pour le futur ? » (Déposée le 19 octobre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 24 octobre 2016) :

Voilà plus de 10 ans que le bâtiment de l'ancien jardin d'enfants de La Coudre, Dîme 45, propriété de la Ville, est désaffecté et laissé à l'abandon. Seule la place de jeu qui le jouxte est entretenue pour les enfants du quartier.

Le groupe PLR s'en était déjà inquiété en décembre 2010, dans le cadre des discussions sur le budget 2011. Le directeur de l'Urbanisme lui avait alors répondu comme suit :

« Au sujet du bâtiment de l'ancienne école enfantine de La Coudre, rue de la Dîme 45, ce bâtiment est actuellement inoccupé. Il a abrité une

école enfantine jusqu'en 2004 et, par la suite, il a été loué à l'école de musique, jusqu'en 2006. Force est de constater que ce bâtiment se trouve dans un état de vétusté avancé. Il est bon de rappeler que cet immeuble a été conçu initialement comme une construction provisoire et que sa durée ne peut pas s'inscrire dans un long terme. Compte tenu de ces éléments, nous sommes en train de préparer la démolition de ce bâtiment pour 2011. »

Aujourd'hui, cinq ans après cette réponse, force est de constater que rien n'a été fait. Sans vouloir faire polémique, il semble que l'on a connu meilleure gestion du patrimoine immobilier. Qu'a-t-il été fait durant tout ce temps ?

Le terrain sur lequel est construit ce bâtiment est pourtant relativement bien situé et pourrait certainement recevoir une meilleure affectation qu'actuellement. Il serait par exemple apte à accueillir une crèche communale, le quartier de La Coudre étant l'un des seuls quartiers de la ville n'en disposant pas, ou également une crèche privée. Il est en effet parvenu à nos oreilles qu'un privé cherchait des locaux pour ouvrir une crèche à La Coudre. Nombre d'autres projets de réaffectation pourraient également être envisagés à cet endroit.

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpeller le Conseil communal et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- Où en est le Conseil communal dans ses préparatifs de démolition du bâtiment évoqués en 2010 ?
- Pourquoi rien n'a-t-il été entrepris depuis lors ?
- Quels sont les projets du Conseil communal en lien avec ce bâtiment et/ou ce terrain ?
- Est-il envisageable de reconstruire un nouveau bâtiment et de l'affecter à l'accueil de la petite enfance ?
- Le Conseil communal est-il informé qu'un privé chercherait des locaux pour un projet d'ouverture de crèche privée à La Coudre ? Quel soutien lui apporte-t-il ou envisage-t-il de lui apporter dans son projet ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **16-308**

**Motion** du groupe PopVertSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Jean-Luc Richard, Michel Favez, Dimitri Paratte, Jasmine Herrera, Jean-Frédéric Malcotti, Amanda Ioset et Edouard Jeanloz, intitulée « La récupération et la valorisation des déchets plastiques » (Déposée le 18 octobre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 novembre 2016) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens en vue de créer et/ou intégrer une ou plusieurs filières de récupération et de valorisation des déchets plastiques, afin de réduire autant que possible l'incinération de ceux-ci ».

### **Développement**

Rappelons-nous! Lors de la votation concernant l'introduction de la taxe au sac, il nous avait été clairement affirmé que les plastiques seraient repris en déchetterie. Cette situation n'a pas tenu trois ans! On se retrouve aujourd'hui à devoir mettre la plupart des plastiques dans des sacs taxés, mis à part les encombrants et certains flacons.

Nous pouvons estimer que c'est entre 250 à 300 tonnes de plastiques qui remplissent à nouveau ces sacs taxés, juste pour être incinérés (en 2014, la déchetterie de Plaines-Roches a comptabilisé 340 tonnes de plastiques). Depuis cet été, pour une famille, les plastiques mis à la poubelle peuvent multiplier par trois le volume de déchets. Un très mauvais signal pour la motivation à faire du tri en amont. Depuis plus d'un an, bien des habitants ont clairement le sentiment de s'être fait avoir par l'Etat!

La loi est claire. Le traitement des déchets est financé par trois sources: les sacs taxés, l'impôt jusqu'à 30% du coût total et une taxe de base, fort variable d'une commune à l'autre. L'introduction de la taxe au sac, en 2012, a été un succès, avec une réelle amélioration du tri. Mais il n'est pas dit que nous devons nous contenter de ce niveau et ne plus chercher comment réduire la production de déchets et comment valoriser davantage ceux qui restent.

Il nous semble qu'il y a, dans le débat sur la récupération des plastiques, des connaissances partielles et aussi un peu de mauvaise foi. Et c'est sans compter avec les intérêts directs des UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères), qui sont (encore) très intéressées économiquement à brûler du plastique.

Incinérer ou recycler ?

Incinérer des plastiques est une aberration !

Tous les bilans écologiques réalisés jusqu'à présent aboutissent à la même conclusion: le recyclage du plastique présente 40 % à 80 % moins d'impact sur l'environnement que son élimination dans une usine d'incinération moderne. Le recyclage du plastique est, parmi toutes les possibilités de valorisation, la plus efficace. Il offre le meilleur rendement possible, tant en termes d'énergie nécessaire pour sa mise en œuvre (énergie grise) que de matière. L'incinération, aussi moderne que soit l'usine qui la réalise, revient toujours à détruire le matériau et à perdre ainsi définitivement l'énergie grise qui y est liée.

Une collecte des plastiques sur tout le territoire suisse permettrait d'économiser 2,500 tonnes de CO<sub>2</sub> par million de CHF investi. En termes de protection de l'environnement, le recyclage du plastique a aussi une longueur d'avance. Chaque kilo de plastique recyclé génère 2,83 kilos de CO<sub>2</sub> en moins que l'incinération d'une même quantité.

La production de plastique recyclé exige deux fois moins d'énergie que celle de plastique neuf, ce qui revient à économiser environ 3 litres de pétrole par kilo de matière produite, soit, à l'échelle du pays tout entier, 124 millions de litres de pétrole en moins.

Dans un pays riche et développé, la production de déchets a toujours augmenté. Il est d'autant plus important que des filières de recyclage soient mises en place. Selon des estimations conventionnelles, la consommation annuelle de plastique par habitant devrait grimper d'environ 130 kg aujourd'hui à plus de 150 kg d'ici 2020. L'utilisation de plastique progresse pratiquement dans tous les secteurs. De plus en plus de pièces automobiles sont par exemple composées de plastiques, ce qui allège le poids des véhicules. De plus en plus d'aliments sont également emballés dans du plastique, une évolution que nous contestons fermement. Une croissance annuelle de 4 % doublerait, en moins de 20 ans, les quantités actuelles. Il faut donc agir, en priorité, sur la production de plastiques inutiles.

Seule une usine de tri moderne dotée de systèmes faisant appel à différents capteurs peut trier les matières de manière économique tout en étant respectueuse de l'environnement. Nous ne disposons pas encore en Suisse d'usines de tri de ce type. Or, en Allemagne, on compte aujourd'hui pas moins de 90 usines de tri en activité: les innovations techniques permettent aujourd'hui un tri plus fiable, moins coûteux et, surtout, de meilleure qualité.

Un prix d'env. CHF 2.- par sac de 60 litres couvre les coûts de la filière de tri. Ce prix est déjà intéressant pour le citoyen, étant donné que les SacNEVa coûtent presque le double (CHF 2.- pour 35 l).

L'augmentation constante de la production et de la consommation, que ce soit des consommables et des déchets dans notre pays, n'est pas acceptable. Nous devons réfléchir à comment réduire certains modes de consommation. Parallèlement à cela, nous devons impérativement améliorer les systèmes de tri de nos déchets à un niveau acceptable. Nous l'avons fait pour le verre, le papier, le carton, etc. où les taux de récupération des déchets dépassent les 80 %. Plus personne ne contesterait aujourd'hui cette manière de faire. Un enjeu majeur est de faire de même avec la filière des déchets plastiques !

Source : présentation du recyclage du plastique pour les ménages

[http://sammelsack.ch/images/INNO\\_Futur\\_160616.pdf](http://sammelsack.ch/images/INNO_Futur_160616.pdf)

Discussion

## **16-309**

**Motion du groupe PLR par Mme et MM. Christophe Schwarb, Julien Spacio, Tiago Cordas, Jean-Charles Authier, Joël Zimmerli, Philippe Etienne, Isabelle Bellaton, Philippe Mouchet, Beat Geiser, Mirko Kipfer et Alexandre Brodard**, intitulée « Recyclage des briques à boissons » (Déposée le 19 octobre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 novembre 2016) :

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'introduire le recyclage des briques à boissons».

### Développement

Suite à l'introduction de la taxe au sac en 2012, le taux de recyclage en Ville de Neuchâtel est passé de 49% en 2011 à 70% en 2012. Or, depuis lors, celui-ci peine à augmenter. Au contraire, il a tendance à diminuer légèrement puisqu'il s'établit à fin 2015 à 68%. Dès lors, il nous paraît utile d'étudier toutes les possibilités d'amélioration de ce taux par un meilleur tri et une meilleure valorisation de nos déchets.

Aujourd'hui, les briques à boissons terminent leur carrière dans les sacs taxés et sont donc incinérées. L'analyse de l'efficacité de recyclage de briques à boissons réalisée en 2013 par la société Carbotech AG démontre que :

1. Le recyclage des briques obtient des résultats jusqu'à un tiers plus favorable que la valorisation énergétique (incinération) ;
2. Selon les scénarios de valorisation adoptés, la charge de CO2 diminue de 20 à 80% par rapport à l'élimination dans une usine d'incinération ;
3. La production de cellulose est réduite dans la mesure où celle déjà fabriquée est réutilisée ;
4. Le transport des briques à boissons n'a que très peu d'influence sur l'écobilan ;

Sachant :

- Qu'on estime la consommation annuelle de briques à boissons à 100 par personne ;
- Qu'une brique à boissons pèse en moyenne 34 grammes ;
- Que la Ville de Neuchâtel compte 33'629 habitants à fin 2015 ;
- Que diverses entreprises suisses proposent la valorisation des briques,

il existe un potentiel de 114 tonnes de briques à boissons à recycler et à valoriser.

En 2013, le taux de recyclage des briques était de près de 90% en Belgique, 70% en Allemagne et 40% en Autriche.

Le Conseil communal est donc invité à étudier les voies et moyens d'introduire le recyclage des briques à boissons. L'étude devra également inclure le volet financier de la mise en œuvre de ce nouveau tri.

#### Discussion

### **16-310**

**Motion du groupe PopVertSol par Mmes et MM. Edouard Jeanloz, Michel Favez, Jean-Luc Richard, Julien Binggeli, Dimitri Paratte, Hélène Dederix-Silberstein, Joël Desaulles, Nicolas de Pury, Amanda Ioset, Jean-Frédéric Malcotti et Jasmine Herrera**, intitulée « Biodéchets, une stratégie de valorisation locale » (Déposée le 24 octobre 2016 et inscrite pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 novembre 2016) :

« Le groupe PopVertSol, demande aux autorités communales d'étudier toutes les mesures visant à mieux valoriser le potentiel des biodéchets issus de notre Ville, de manière indépendante ou en bonne intelligence avec des partenaires régionaux mais dans un périmètre rapproché.

Nous demandons que soit proposée dans ce cadre, l'amélioration de la collecte, du tri, de la transformation en compost et de la valorisation énergétique des biodéchets (de ménage, de restauration et de jardins privés ou publics) à l'échelle de notre commune. Une politique d'information et de services à la population sera développée ».

#### Développement

Nous souhaitons par cette étude améliorer à terme le taux de recyclage de ces matières, sources de nutriments et d'énergie, qui finissent encore trop souvent dans les usines d'incinération ou les égouts et qui échappent à une valorisation locale qui signifie un raccourcissement du cycle des matières souhaité par la nouvelle ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de cette année 2016.

Neuchâtel, Cité de l'énergie, peut être fière du développement et de la valorisation de son potentiel énergétique : récupération du biogaz de la Step, chauffage à distance à base de bois local, valorisation de son potentiel photovoltaïque et soutien des activités du Laboratoire du du CSEM-EPFL dans ce domaine.

Les défis globaux en matière de réchauffement climatique sont énormes. A l'échelle locale, beaucoup de citoyens en sont conscients et souhaitent contribuer à des solutions visant à diminuer ce risque majeur pour notre avenir. Notre Ville a mis en route avec le dispositif de taxe au sac une politique de tri des déchets. Un de ces objectifs est de pouvoir recycler au maximum les différentes matières, dans un but de gain énergétique et de diminution de l'impact de ces déchets sur notre environnement. Bien contrôlé, le compostage permet de stocker le CO2 organique des biodéchets dans le sol et de diminuer ainsi le dégagement de ce gaz à effet de serre. Le captage du méthane dégagé par la fermentation va aussi dans ce sens.

Nous notons que le taux annuel de recyclage de tous les biodéchets en Suisse est de 154 kg/hab. dont 36 % issus des collectes communales. La Ville selon son rapport a collecté près de 1900 tonnes en 2015 pour une population de 33629 habitants, soit 56 kg/hab, soit un chiffre équivalent à la moyenne suisse. Ce taux de récupération semble atteindre un plafond depuis 2012. De surcroît, ces déchets ne sont pas valorisés sur place mais à la compostière et usine de méthanisation de Chavornay, distante de 50 km.

Le site de Cottendart importe en contrepartie de l'évacuation des biodéchets de la Ville notamment, des déchets incinérables du Nord Vaudois. Or, à notre connaissance, l'UIOM de Cottendart fermera ses portes prochainement. Qu'advient-il de l'accord de contre-voiturage ? Nous attendons des éclaircissements sur ce sujet.

Notre demande va dans le sens de l'amélioration de la récupération des biodéchets et de leur valorisation la plus locale possible, au bénéfice de ses habitants qui fournissent l'effort de tri, efforts que nous jugeons mal récompensés.

Nous voulons que soit étudiée la création au niveau de notre collectivité et celui de la Comul d'une installation ou de plusieurs petites unités de compostage et de méthanisation. Les deux produits que sont l'énergie (électrique ou le chauffage) ainsi que la production de compost de jardinage doivent pouvoir revenir directement aux ménages qui trient cette matière.

La nouvelle ordonnance fédérale sur les déchets qui entre en vigueur progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année va dans ce sens. (Voir annexe)

La Ville pourrait être pionnière dans l'application de cette nouvelle ordonnance qui va imposer la valorisation matière et énergétique des biodéchets dont les propriétés le permettent (teneur en éléments nutritifs et en substances nocives notamment) et qui ont été collectés séparément. (Voir article 14 en annexe)

« Le déchet le plus simple et le moins coûteux à traiter est celui qu'on ne produit pas! Cela doit nous amener à avoir une vision aussi globale et prospective que possible du cycle des matières et donc du cycle de vie de tout ce que nous produisons et consommons » (citation du site internet VADEC).

## **Annexes :**

### **Annexe 1**

OLED (1<sup>er</sup> janvier 2016) ordonnance fédérale sur limitation et l'élimination des déchets Art 14 biodéchets.

<sup>1</sup> Les biodéchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière ou d'une méthanisation, pour autant:

- a. qu'ils s'y prêtent compte tenu de leurs caractéristiques et en particulier de leur teneur en nutriments et en polluants;
- b. qu'ils aient été collectés séparément, et
- c. que leur valorisation ne soit pas interdite par d'autres dispositions du droit fédéral.

<sup>2</sup> Les biodéchets qui ne doivent pas être valorisés selon l'al. 1 doivent, dans la mesure de ce qui est possible et judicieux, faire l'objet d'une valorisation purement énergétique ou d'un traitement thermique dans des installations appropriées. Il convient ce faisant d'exploiter leur potentiel énergétique.

Pour rappel, cette ordonnance précise que :

Le biogaz est le gaz produit par la fermentation des biodéchets. Le biogaz brut est composé d'environ 50 à 70 % de méthane (CH<sub>4</sub>), qu'il est possible de valoriser à des fins énergétiques. Le biogaz brut peut être utilisé directement dans les installations stationnaires de production d'électricité (en tant que carburant) ou être injecté dans le réseau de gaz naturel sous certaines conditions. Parce qu'il offre des possibilités d'utilisation flexibles et polyvalentes, le biogaz possède un grand potentiel. Il peut alimenter le réseau de gaz naturel, contribuer à produire sur place de la chaleur et de l'électricité ou être utilisé comme carburant.

Cette ordonnance précise aussi que les biodéchets ont un grand potentiel :

La masse des biodéchets produits sur tout le territoire suisse est supérieure à la masse des biodéchets actuellement traités dans les installations de compostage et de méthanisation. Selon l'étude de l'OFEV «Analyse de la composition des ordures 2012», les déchets alimentaires qui arrivent dans les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) via le circuit des déchets urbains représentent un volume d'environ 250 000 tonnes par an. Les incinérer permet de les valoriser à des fins énergétiques mais non pas de les soumettre à une valorisation matière. Optimiser le processus de valorisation permettrait, d'une part, d'extraire des éléments nutritifs, des amendements et de l'énergie renouvelable et, d'autre part, de réduire les atteintes à l'environnement que sont les apports de substances nocives ou étrangères (engrais) et l'exploitation des énergies fossiles.

## **Annexe 2**

Selon le site du réseau biodéchets neuchâtelois (RBN), les biodéchets ont un large potentiel et beaucoup de valeurs :

### **Valeur économique**

Environ un tiers de nos déchets ménagers sont composés de biodéchets compostables. Les récolter à la tournée verte permet une double économie: pour chacun, puisqu'on utilise moins de sacs taxés; pour tous, parce que le compostage et la méthanisation sont moins coûteux que l'incinération.

Les établissements de la restauration produisent également de grandes quantités de biodéchets (principalement restes de repas = lavures) encore trop souvent éliminés par incinération alors qu'ils sont gorgés d'eau et brûlent très mal.

### **Valeur énergétique**

A raison de 100 kg de biodéchets par personne produits chaque année en moyenne, la tournée verte représente environ 20 000 tonnes de biodéchets qui seront traités annuellement par le RBN, permettant la production potentielle d'environ 3 Mio de kWh d'électricité et 18 000 m<sup>3</sup> d'engrais naturels.



1 kg de biodéchets valorisés en électricité permet par exemple d'alimenter un bon téléviseur pendant plus d'une heure ou une ampoule économique pendant plus de 10 heures!

### **Valeur écologique**

Engrais naturels, le compost et les digestats issus des installations de compostage et de biogaz, constituent une ressource naturelle régionale et un retour de la matière locale permettant de limiter l'utilisation d'engrais du commerce et les importations de tourbe.

La valorisation des biodéchets fournit une production d'énergie renouvelable de proximité.

Les procédés de traitement appliqués aux biodéchets par le RBN leur assurent une hygiène irréprochable, et notamment une absence de bactéries et germes nuisibles ou de graines de mauvaises herbes.

### Dicussion

### **16-503**

**Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Anne-Françoise Loup, Edlira Dedja Bytyqi, Anne-Dominique Reinhard, Jonathan Gretillat, Miléna Boulianne, Patrice de Montmollin, Morgan Paratte, Antoine de Montmollin, Philippe Loup et Oksana Castioni**, intitulée « Pour la création d'un véritable Centre de Congrès à Neuchâtel » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du lundi 24 octobre 2016 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 novembre 2016) :

« Le projet d'Espace de Congrès au Temple du Bas ne se fera pas pour les raisons présentées dans le rapport. Les aspects financiers initialement prévus dans le programme de législature n'étaient pas suffisants et l'offre privée d'accueil de manifestations d'ampleur semble répondre aux besoins connus actuellement.

Afin de mieux explorer les opportunités d'organisation de congrès sur Neuchâtel, nous demandons au Conseil communal d'étudier les besoins, offres existantes ou manquantes en termes d'accueil, de logistique, de catering... et d'évaluer toutes les options de création d'un centre de congrès sur le territoire communal. Les coopérations intercommunales voire cantonales sont également à envisager de même que les coopérations avec tous les acteurs compétents et concernés sur le territoire ».

### Discussion

Neuchâtel, le 25 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol